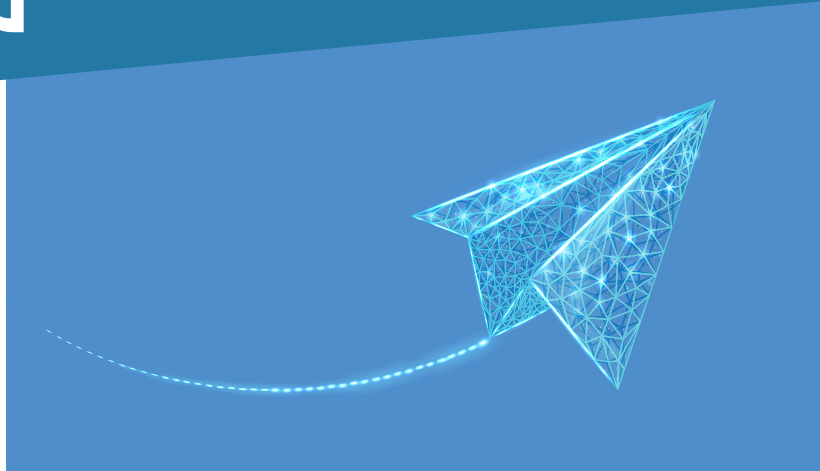


LICENCE ANSO

UNE VRAIE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL
EFFECTUÉ PAR LES TSEEAC A LA DTI



Depuis la signature du protocole, FO a participé activement à l'élaboration de la licence ANSO afin que les TSEEAC de la DSNA puissent avoir une véritable reconnaissance et une valorisation à la hauteur de métiers fondés sur leur expertise souvent unique.

La première version de l'arrêté Licence ANSO publiée en janvier concernait une bonne partie des métiers des TSEEAC de la DSNA mais pas tous. Comme nous l'avons évoqué dans L'INFO du mois de janvier, certaines fonctions n'étaient pas reconnues par cette licence, en particulier à la DTI.

FO a donc demandé et obtenu que l'ensemble des domaines de compétences des TSEEAC de la DTI soit ajouté au périmètre de la licence ANSO. Cet ajout a été validé ce lundi 31 mars lors du CSA DSNA et sera prochainement publié.

FO se félicite que l'ensemble des métiers exercés par les TSEEAC de la DTI soient enfin tous reconnus dans la licence ANSO.

Plus généralement, FO continuera de faire valoir l'expertise de ce corps polyvalent, indispensable au fonctionnement de la DGAC.

En tant que signataire, FO est un acteur incontournable et reconnu de l'administration pour défendre ce corps.

Vote en CSA DSNA pour l'ajout de nouveaux domaines et spécialités à la licence ANSO :

Pour FO, UNSA

Abs CGT, SNCTA

Contre -

